



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

Siège social:  
Baie-du-Poste  
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec  
G0W 1C0

Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐃᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅ  
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Secrétariat et correspondance générale:  
Édifice Marly  
3900, rue de Marly, 4<sup>e</sup> étage,  
boîte 50,  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
(418) 643-8388 ou 7974

COMPTE RENDU DE LA 64IEME RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES  
ADOPTÉ

DATE : Le 9 juillet 1991

ENDROIT : Ministère des Affaires indiennes et du Nord  
390, rue Saint-Joseph Est  
QUÉBEC

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Paul Wilkinson, président, ARC  
Alan Penn, ARC  
James Bobbish, ARC  
Hubert Marcotte, Canada  
Gilles Frisque, Québec  
Jean-Guy Charest, Canada  
Pierre Marchand, Canada  
Louis-Edmond Hamelin, Canada  
Robert Daigneault, Québec  
Hervé Chatagnier, secrétaire, CCEBJ  
Éric Chaîné, conseiller technique, CCEBJ

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Marie Lessard, Québec  
MM. Alain Soucy, Québec  
Willie Iserhoff, ARC  
Roméo Saganash, CCCPP

PARTICIPANT(E) : Mme Ginette Lajoie, ARC



---

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président déclare la réunion ouverte à 10h30 et l'ordre du jour suivant est proposé par M. Gilles Frisque, secondé par M. Robert Daigneault et adopté à l'unanimité:

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 63e réunion;
3. Régie interne
  - 3.1 Prêt du secrétaire au COMEX et à la CQEK
  - 3.2 Création d'un sous-comité exécutif
4. Plans quinquennaux d'aménagement forestier: Adoption du document préparé par Madame Ginette Lajoie;
5. Création d'une forêt modèle sur le territoire de la Baie James;
6. Audiences publiques sur la stratégie de protection des forêts ;
7. Mise à jour concernant le dossier Grande Baleine;
8. Fonctionnement du Comité d'examen;
9. Route du Nord;
10. Modifications à la Loi sur les réserves écologiques;
11. Politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement;
12. Forum québécois sur le développement durable;
13. Projet de politique de gestion sur les espèces menacées ou vulnérables;
14. Vers une politique en matière autochtone;
15. Projet de loi fédérale C-13;
16. Projet Eastmain-1;
17. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 63IEME RÉUNION

Le compte rendu n'étant pas disponible, ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion

3. RÉGIE INTERNE

3.1 Prêt du secrétaire au COMEX et à la CQEK

Le Comité fait le point sur le prêt du secrétaire à la CQEK et au COMEX, notamment dans les circonstances où ces derniers ont récemment annulé les audiences publiques

---

prévues concernant le projet d'infrastructures de transport du complexe Grande Baleine. Rappelons qu'à la demande du sous-ministre de l'Environnement du Québec, le Comité avait prêté le secrétaire au COMEX et à la CQEK pour l'organisation des consultations publiques.

Suite à un tour de table sur le sujet, le Comité décide d'écrire au sous-ministre pour l'aviser de l'intention de disposer de nouveau des services du secrétaire à compter du 8 août prochain et que toute demande de prolongement sera refusée.

### 3.2 Création d'un sous-comité exécutif

On discute de la composition éventuelle du sous-comité exécutif. Après discussion, le Comité décide que le sous-comité exécutif sera composé de quatre (4) membres dont deux (2) membres représentant l'ARC, un (1) représentant le Québec et un (1) le Canada. Le Président est obligatoirement un membre du sous-comité. Le quorum du sous-comité exécutif est fixé à trois (3) membres dont un de chaque partie avec possibilité de procuration.

Par ailleurs, on discute du mandat qui devrait être accordé au sous-comité, notamment à savoir s'il devrait s'agir d'un mandat à caractère décisionnel ou administratif. Selon la majorité des membres, les mandats du sous-comité devraient être limités à ceux de caractère administratif. Il s'agira donc notamment au sous-comité d'assurer, en collaboration avec le secrétariat, la préparation et le suivi des réunions du Comité et de soumettre, s'il y a lieu, certaines recommandations sur le traitement de dossiers. On convient cependant que les mandats du sous-comité pourront faire l'objet d'une réévaluation dans six (6) mois.

On décide donc d'adopter la résolution suivante:

#### Résolution # 91.64.1

Qu'un sous-comité exécutif soit composé de quatre (4) membres dont deux (2) désignés par les membres nommés par l'ARC, un (1) par les membres nommés par le Québec et un (1) par les membres nommés par le Canada. Le Président est obligatoirement un membre du sous-comité exécutif;

---

Que le quorum du sous-comité est de trois (3) membres nommés par chacune des parties;

Que chaque membre du sous-comité peut, par procuration, déléguer un autre membre du Comité comme remplacement;

Que la présente résolution remplace et annule la résolution # 81.21.59

Que ce mandat soit réévalué dans six (6) mois.

PROPOSÉE PAR : Paul F. Wilkinson  
APPUYÉE PAR : Hubert Marcotte  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Président demande à chaque partie de procéder à la nomination des membres du sous-comité dans les meilleurs délais.

#### 4. PLANS QUINQUENNAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Madame Ginette Lajoie informe le Comité que, tel que convenu à la dernière réunion, une deuxième version d'un projet de recommandation concernant l'objet en rubrique a été préparée en incorporant les commentaires des membres.

Le Comité décide d'adopter le projet de recommandation et demande au Président de transmettre sans délai les recommandations au ministre des Forêts, M. Albert Côté tout en réitérant la demande qu'une rencontre soit tenue entre ses officiers et le Comité afin de déterminer les actions qui devraient être entreprises dans la recherche d'une solution aux points exposés dans la recommandation.

On mandate le sous-comité foresterie de mettre en priorité les recommandations contenues dans le rapport du Comité et d'en fixer des échéanciers.

5. CRÉATION D'UNE FORET MODELE SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES

On informe le Comité d'une réunion qui s'est récemment tenue à l'initiative du Conseil canadien des ministres des Forêts. Lors de cette réunion, le sous-ministre des Forêts Canada se serait montré ouvert à l'idée de voir créer une forêt modèle sur le territoire de la Baie James. Rappelons que la création de forêts modèles au Canada est une des initiatives proposées dans le « Plan Vert du Canada ».

Dans ce contexte, le Comité décide d'adopter la résolution suivante:

**Résolution # 91.64.02**

ATTENDU QUE le Plan Vert du Canada pour un environnement sain prévoit une série d'initiatives proposées par le gouvernement du Canada à l'égard de pratiques rationnelles de gestion forestière;

ATTENDU QUE selon le Plan Vert, le gouvernement, de concert avec les provinces et les entreprises des grandes régions forestières canadiennes, encouragera la création de plusieurs projets de forêts de démonstration (jusqu'à huit) comme modèles viables du développement durable;

ATTENDU QUE Forêts Canada fournira une aide financière importante aux proposeurs dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) croit qu'il est opportun de rechercher des moyens de concilier l'exploitation forestière sur le territoire de la Baie James avec la protection du mode d'utilisation du territoire par les Cris de la Baie James;

IL EST RÉSOLU que le CCEBJ appuie à l'unanimité le principe qu'une forêt modèle soit créée sur le territoire de la Baie James de concert avec les Cris dans le but d'évaluer dans quelle mesure les besoins des industriels forestiers et ceux des Cris peuvent être conciliables.

PROPOSÉE PAR : Gilles Frisque  
SECONDÉE PAR : Hubert Marcotte  
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

6. AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES FORETS

On dépose une copie du mémoire du Grand Conseil des Cris qui a été soumis dans le cadre des audiences tenues par le BAPE sur la stratégie de protection des forêts.

Monsieur Penn dépose un projet de mémoire que le Comité pourrait soumettre au BAPE. Compte tenu qu'il ne reste que quelques jours au BAPE pour recevoir les mémoires, on décide de procéder de la façon suivante: Monsieur Penn transmettra son mémoire au BAPE sans délai mais à titre de membre du Comité. Les autres membres du Comité prendront connaissances du mémoire dans les prochains jours et s'il y a lieu, en feront l'adoption lors d'une conférence téléphonique le 16 juillet prochain à 10 h.

7. MISE A JOUR CONCERNANT LE DOSSIER GRANDE BALEINE

7.1 Évolution du dossier au COMEX

Monsieur Penn et le secrétaire font part au Comité de l'évolution du dossier au COMEX. Le 8 mai dernier, le ministre de l'Environnement a déclaré l'étude complète et a accordé au COMEX un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour entreprendre des consultations publiques et lui faire part de sa recommandation. Le COMEX, pour des raisons déjà connues, ne tiendra pas de consultations publiques formelles. Par ailleurs, on note que la cause devant les tribunaux concernant la scission du projet pour les fins d'examen des impacts devrait être entendue le 16 septembre prochain.

Enfin, on fournit une mise à jour de l'évolution du dossier au COMEV. Suite à une demande du Ministre au COMEV de recommander des directives d'étude d'impact sur le complexe hydro-électrique, le président du COMEV, alors nommé par le gouvernement du Canada, aurait refusé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour compte tenu que selon l'entente signée entre le Canada et le Québec, il s'agirait plutôt d'un mandat qui devrait être confié au Président nommé conjointement par les deux paliers de gouvernement en vertu de cette entente. Depuis, un nouveau président, M. Billy Diamond, a été nommé par l'ARC et cette demande demeure à l'ordre du jour.

---

7.2 Convocation à une rencontre avec l'Honorable Jean J. Charest, ministre de l'Environnement du Canada

Le Président informe le Comité qu'il a récemment été invité à une rencontre le 10 juillet prochain avec le Ministre Charest et des représentants du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) ainsi que des représentants des Cris et des Inuit. Le but de la rencontre serait d'informer le Comité des intentions du gouvernement du Canada concernant l'examen du projet Grande Baleine. On mandate le Président d'aller à la rencontre au nom du Comité et on demande que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

8. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)

M. Penn propose au Comité consultatif d'étudier le sujet du quorum du Comité d'examen. Il s'agit de déterminer si la présence d'au moins un membre nommé par l'Administration régionale crie est nécessaire. Cette question a été soulevée dans le cadre de l'examen de l'infrastructure de transport du complexe Grande Baleine. Le Comité décide d'inviter M. Moisan, président du COMEX, à sa prochaine réunion afin d'étudier cette question.

Le secrétaire exprime plusieurs réserves face aux propos de Monsieur Penn et le Comité décide d'inviter le président du COMEX à la prochaine réunion afin de clarifier la situation. Suite à cette rencontre, le Comité décidera s'il y a lieu ou non d'intervenir dans cette affaire.

9. ROUTE DU NORD

On présente l'évolution de ce projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. On note que le COMEX a transmis le 25 juin dernier sa recommandation finale au sous-ministre de l'Environnement, M. André Trudeau. Par ailleurs, on note que le 29 mai dernier, les procureurs du Grand Conseil des Cris et de l'Administration régionale Crie ont écrit au ministre de l'Environnement du Québec pour lui demander que l'étude du projet soit immédiatement suspendue. Les raisons évoquées à l'appui de cette demande sont:

- 1) que le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation appropriée de l'Administrateur fédéral en vertu du chapitre 22 de la CBJNQ;
- 2) qu'il demeure encore plusieurs problèmes non résolus quant aux conséquences de l'ouverture possible d'une route au grand public.

Monsieur Penn propose de préciser d'avantage la problématique de désenclavement créée par cette route lors d'une prochaine réunion.

#### 10. MODIFICATIONS A LA LOI SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

Le Comité prend connaissance des commentaires des différents organismes et ministères à la suite de la première phase de consultations concernant le projet d'amendements à la Loi sur les réserves écologiques. Rappelons que le ministère de l'Environnement avait soumis au Comité un projet de modifications à la Loi sur les réserves écologiques.

On soulève de nouveau la problématique de compatibilité entre la création d'une réserve écologique et les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. Après discussion, le Comité décide d'écrire à M. Léopold Gaudreau, directeur de la Conservation et du Patrimoine écologique, pour lui demander la position du Ministère dans la résolution de cette problématique.

#### 11. POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rappelons qu'un projet de lettre adressée au Grand Chef du Grand Conseil des Cris avait été préparé et déposé par M. Louis-Edmond Hamelin à la dernière réunion. Il s'agissait d'une proposition de compromis qui pourrait être jugée acceptable par l'ensemble des intervenants et qui concerne la traduction de documentation produite dans le cadre du régime de protection de l'environnement découlant du chapitre 22 de la CBJNQ.

Le Président dépose les commentaires des membres nommés par l'ARC relativement à ce projet de lettre. Suite à une discussion sur ce projet de lettre, on y suggère quelques modifications et on s'entend pour l'envoyer au Grand Chef avec une traduction anglaise dans les meilleurs délais.

---

12. FORUM QUÉBÉCOIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

13. PROJET DE POLITIQUE DE GESTION SUR LES ESPECES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Le Comité prend connaissance du projet mentionné en rubrique. Ce projet de politique fait présentement l'objet d'une consultation menée par la direction de la Conservation et du Patrimoine écologique. Il a été transmis au Comité le 15 mars dernier.

Compte tenu qu'il s'agit d'une question qui relève d'avantage du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), on décide de référer ce projet de politique à ce dernier.

14. VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIERE AUTOCHTONE

Le Comité prend connaissance de la décision du gouvernement du Québec d'élaborer et d'adopter une politique gouvernementale en matière autochtone. Dans ce contexte, le gouvernement amorce une démarche de consultation à travers le Québec. Le projet de politique devrait être rendu public à l'hiver 1992.

Le Comité décide d'écrire au ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, afin de lui demander une rencontre avec le Comité dans le but d'être informé d'avantage sur l'élaboration d'une politique en matière autochtone.

15. PROJET DE LOI FÉDÉRALE C-13

Le Comité est informé que le projet de loi C-13 fait présentement l'objet d'un examen devant un Comité de la Chambre des communes. Il s'agit essentiellement de l'ancien projet de loi C-78 qui a fait l'objet de consultations l'année dernière et dont le Comité avait présenté un mémoire contenant ses recommandations. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Après discussion, le Comité décide de mandater un sous-comité composé de MM. Robert Daigneault, Alan Penn et Hubert Marcotte pour faire l'étude de ce projet de loi, notamment de l'annexe identifiant les catégories de projets qui seront soumis à une évaluation. Le sous-comité fera rapport de son analyse au Comité.

16. PROJET EASTMAIN-1

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

17. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

On décide de tenir la prochaine réunion les 9, 10 et 11 septembre prochain à Pointe Louis XIV au nord de Chisasibi.



HERVÉ CHATAGNIER  
Secrétaire